Agir en faveur de l'emploi et des entreprises	**P1**
Accompagner les talents et les ambitions collectives	**E400**

La Commission Permanente,

VU la communication de la Commission européenne relative à l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation 2014/C 198/01 – JOUE 26/06/2014 C198/1 et notamment son article 2,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4221-1 et suivants,

VU le Code de la Recherche,

VU la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 23 novembre 2018 attribuant une subvention de 150 000 euros à Nantes Université pour le projet LOIRE TIMES, dans le cadre des « Paris scientifiques 2015 »,

VU la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 25 février 2022 approuvant les termes de l'appel à projets « Trajectoire Europe – soutien au ressourcement scientifique dans le cadre d'un programme européen »,

VU la délibération du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le Budget Primitif 2023, notamment son programme E-400 « Accompagner les talents et les ambitions collectives »,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré, décide,

Soutien à l'association Entreprendre pour Apprendre

D'ATTRIBUER
à l’association Entreprendre pour Apprendre Pays de la Loire une subvention de fonctionnement de 15 000 euros, sur un montant subventionnable de 50 000 euros (TTC) en soutien à l’organisation du Festival régional des mini-entreprises 2023,

D'AFFECTER
l’autorisation d’engagement correspondante.

TRAJECTOIRE EUROPE : « Soutien au ressourcement scientifique dans le cadre d’un projet européen »

D’ATTRIBUER
au CNRS une subvention de fonctionnement de 65 000 euros sur un montant subventionnable de 110 000 euros (HT) dans le cadre du dispositif « Trajectoire Europe : Soutien au ressourcement scientifique dans le cadre d’un projet européen » pour une allocation doctorale cofinancée par le projet ERC ATTOP,

D’AFFECTER
l’autorisation d’engagement correspondante.

D’APPROUVER
les termes de l’avenant relatif au projet LOIRE TIMES porté par Nantes Université (opération n°2018_12130) tel que présenté en annexe 1,

D’AUTORISER
la Présidente à signer l’avenant correspondant.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Eléonore REVEL

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : L.DEJOIE.

REÇU le 31/05/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs